

---

Adresse de la commune de Monton (Puy-de-Dôme) qui félicite la Convention sur ses travaux et annonce qu'elle a déposé à l'administration du district des chemises et des bas pour les frais de la guerre, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la commune de Monton (Puy-de-Dôme) qui félicite la Convention sur ses travaux et annonce qu'elle a déposé à l'administration du district des chemises et des bas pour les frais de la guerre, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 367;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29368\\_t1\\_0367\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29368_t1_0367_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

## 49

[COUTHON] donne connaissance d'un trait d'héroïsme :

Le citoyen Hardy fils, d'Issoire, département du Puy-de-Dôme, à la prise de l'Isle de Boin, faisoit partie des grenadiers du Puy-du-Dôme, incorporés au 10<sup>e</sup> bataillon de la Meurthe; la colonne où il combattoit traversoit sous le feu de l'ennemi les fossés qui défendoient cette isle. Dans l'eau jusqu'aux aisselles, le brave Hardy, si digne de porter ce nom, après avoir franchi tous les obstacles, se trouve près d'une batterie ennemie servie par seize hommes, dont le feu se dirigeoit sur lui; il s'avance avec intrépidité; seul, il met en fuite les ennemis, s'empare de leur pièce de canon, la pointe contre eux, et tire dessus trois coups chargés à mitraille. Il attend ensuite avec fermeté ses camarades, qui ne tardèrent pas de le joindre et de récompenser sa bravoure par leurs applaudissements et par leurs embrassements fraternels.

Mention honorable au procès-verbal, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique, pour insérer le fait au recueil des annales de la République (1).

## 50

La commune de Monton, district de Clermont, département du Puy-de-Dôme, félicite la Convention sur ses travaux, et annonce qu'elle a déposé à l'administration de son district 167 chemises, des bas, et 600 liv. pour les frais de la guerre (2).

[Monton, s.d.] (3).

« Représentans du peuple,

Parler peu, agir fortement, tel est le caractère du vrai Républicain. Fidèles à ce principe, nous offrons à la patrie, nous offrons à la Convention nationale, un cavalier armé et équipé à nos frais. Ce brave sans-culottes brûle de combattre les ennemis de la Liberté, et nous avons son serment, qu'il ne reviendra que lorsqu'ils auront tous mordus la poussière.

Que nous importent les tyrans de l'Europe ligués contre nous. Bientôt, tombant sous les coups redoutables de notre bouillante jeunesse, ils nous fourniront les moyens de venger la nature outragée et de régénérer l'univers. Que nous importent les exécrables assassins soudoyés par Pitt et ses complices; que nous importent leurs trames horribles ourdies dans leur repaires affreux, ils ne servent qu'à découvrir les restes impurs du royalisme et à en dégager l'atmosphère républicaine.

(1) P.V., XXXV, 109. Minute de la main de Couthon (C 296, pl. 1009, p. 1). Reproduit dans B<sup>n</sup>, 22 germ.; J. Mont., n° 150; M.U., XXXVIII, 364; Débats, n° 569; Mon., XX, 198; J. Perlet, n° 567; C. Eg., n° 602, p. 90; Rép., n° 113; Ann. patr., n° 466; Batave, n° 422; Mess. Soir, n° 602; J. Sablier, n° 1252; C. univ., 24 germ.; Audit. nat., n° 566.

(2) P.V., XXXV, 109. Mon., XX, 198; Rép., n° 113.

(3) C 300, pl. 1054, p. 31.

La conspiration atroce nouvellement découverte nous a pénétré d'indignation et d'horreur... Et qu'espéroient-ils, les monstres!... Qu'ils sachent qu'avant de rétablir le trône, il faut massacrer tous les amis de la Liberté, et qu'en France un roi ne peut régner que sur des morts. Législateurs, l'univers vous contemple, que les traîtres périssent! qu'ils soient immolés à la vengeance nationale! que le glaive de la Loi sans cesse brandissant sur les têtes coupables frappe les *Catilina*, à côté des *Brutus*.

Représentans, restez fermes à votre poste, ne désespérez pas du sommet de la Montagne que la liberté ne soit délivrée de ses ennemis. Détachez-en à propos ces roches calcinées qui, roulant dans les marais fangueux, portent l'épouvante et la mort dans le cœur de ces lâches qui osent encore insulter au peuple par leurs croassements honteux. Lancez sur eux vos foudres vengeurs et qu'ils soient rayés de la liste des vivants. Soutenez l'éclat de la majesté du peuple qui vous environne, continuez vos glorieux travaux, achevez d'assurer le bonheur des générations, anéantissez l'empire des préjugés, finissez de couper la racine des abus; que l'ordre du jour soit constamment celui de la morale et de la vertu. Jouissez des bénédictions du peuple et soyez assurés que le Puy-de-Dôme mobile à la voix de la Montagne sera toujours prêt à s'ébranler pour écraser de sa masse vos ennemis qui sont ceux de la République et de l'humanité entière. »

MARNAZ (présid.), ARGILLET (secrét.),  
SAMY (secrét.).

## 51

La société populaire de Courson, même département du Puy-de-Dôme, félicite aussi la Convention nationale, et la remercie d'avoir déjoué les complots, et fait tomber la tête du dernier conspirateur (1).

## 52

La société populaire de Vic-sur-Allier exprime les mêmes sentiments, ainsi que celle des Martres de Veyre, qui fait de plus offrande de 150 chemises, 3 paires de bas, et 1,152 liv. 15 sols en assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin, de ces différentes adresses, et de celle de la société populaire de Perpignan, qui félicite aussi la Convention sur ses travaux (2).

[Vic-sur-Allier, s.d.] (3).

« Représentans du peuple, le peuple français a voulu la liberté, et les bastilles ont été détruites. Le despotisme voulait se rétablir sur leurs ruines; vous l'avez anéanti, et fondé la république une et indivisible.

(1) P.V., XXXV, 110. Mon., XX, 198; Rép. n° 113.

(2) P.V., XXXV, 110. Mon., XX, 199.

(3) Mon., XX, 174. Débats, n° 567, p. 334; Audit. nat., n° 564, p. 1.